

Membres	15
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Exprimés	13
- Pour	13
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
**COMMUNE D'EYREIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20241210-2024-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 2024-53**  
**Séance du 10 Décembre 2024**

**Objet : Tarifs et règlement de la Salle attenante à la mairie**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures quinze,  
 Le Conseil Municipal, convoqué en date du 26 novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par  
 la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

*Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MORENA Jean-Philippe,  
 DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, HERMABESSIERE Patrick, MAZEAU Mireille,  
 NOILHAC Patricia, RIVIERE Patrice, SAINNEVILLE Jean-Marie, SOULIER Daniel.*

*Absents excusés : CAUDIE Christelle, CHARBONNEL Jean-Loup, GRANCHER Isabelle,  
 SABEAU Fabrice.*

*Pouvoirs : CHARBONNEL Jean-Loup ayant donné pouvoir à DICHAMP Adeline, GRANCHER  
 Isabelle ayant donné pouvoir à LE MIGNON Marie-Pierre.*

*Secrétaire de séance : SOULIER Daniel*

Le conseil municipal à l'unanimité, décide que les tarifs suivants et le règlement pour la location  
 de la Salle attenante à la Mairie, seront applicables à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025** :

<b>A compter du 01/01/2025</b>	Habitant de la commune	Particulier non résidant de la commune	Association dont le siège social n'est pas sur la commune	Association dont le siège social est sur la commune
<b>Journée uniquement</b>	20 €	50 €	50 €	0 € pour les manifestations gratuites - 20 € pour les manifestations payantes

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,  
 Marie-Pierre LE MIGNON

